

Inscription Camps d'été 2020

Enfant :

Nom Prénom

Date de naissance / / O Fille O Garçon

Adresse

Parents:

<u>Mère :</u>	<u>Père :</u>
Nom:	Nom:
Prénom:	Prénom:
Tél Domicile:	Tél Domicile:
Tél Portable:	Tél Portable:
Tél Travail:	Tél Travail:
Email:	

Calendrier des Camps d'été:

Semaine 01: du 12 Juillet au 17 Juillet (niveau Galop 2 à 4)		Semaine 05: du 9 Août au 14 Août (A partir de 12 ans niveau Galop 3 à 5)	
Semaine 02: du 20 Juillet au 24 Juillet (6-8 ans semaine uniquement sans hébergement)		Semaine 06: du 16 Août au 21 Août	
Semaine 03: du 26 Juillet au 31 Juillet (niveau Galop 1 à 3)		Semaine 07: du 23 Août au 28 Août	
Semaine 04: du 2 Août au 7 Août (niveau Galop 2 à 4)			

Cavalier licencié en 2020 ? O Oui O Non Si oui n° de licence:.....

Galop du cavalier : O-Pas de galop O-1 O-2 O-3 O-4 O-5 O-6

Le cavalier souhaite passer un examen de galop en fin de stage ? O Oui O Non

Si oui quel galop ? O-1 O-2 O-3 O-4 O-5 O-6 O-7

Inscription Camps d'été 2020

Enfant :

Nom Prénom

Tarif des prestations proposées :	
Pour les cavaliers licenciés en 2020 aux Petites Ecuries:	Pour les cavaliers non licenciés aux Petites Ecuries :
Camp d'été pension complète : 350€	Camp d'été pension complète : 395€
Camp d'été sans hébergement : 290€	Camp d'été sans hébergement : 335€
Passage d'examen de Galop : 35€	Passage d'examen de Galop : 35€ « Licence vacance » pour les cavaliers non licenciés à la FFE en 2020 : 10€
Un acompte* de 100,00€ vous sera demandé pour la réservation du camp	

* sous réserve des nouvelles mesures gouvernementales liées au COVID 19 concernant les conditions d'organisation des accueils collectifs de mineurs, notamment en termes de protocoles sanitaires, d'hébergement, de restauration et d'activités l'acompte de réservation du camp ne sera pas encaissé avant le 05 Juillet.

Détail du règlement pour les camps d'été Cadre réservé à l'administration		
Nom du/des Payeur(s) sur le chèque :		
Chèque d'acompte n°	date :	montant :
Chèque(s) pour le règlement stage n°		
Date :		
Montant :		